

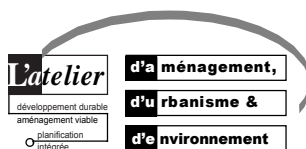
# CONSULTATION PUBLIQUE PRÉALABLE AUX PLANS D'AMÉNAGEMENTS FORESTIERS DES AIRES COMMUNES 31-02 ET 31-04



PRÉSENTÉE À :

ASSOCIATION FORESTIÈRE QUÉBEC MÉTROPOLITAIN inc.

PAR :



OCTOBRE 2000

## ÉQUIPE DE TRAVAIL

---

### Conception et réalisation :

bphenvironnement et l'Atelier d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement

### Projet réalisé par :

Bruno-Pierre Harvey, biologiste

et

Jérôme Vaillancourt, aménagiste

### Assistés de :

Patric Harbour, tech. en inventaire biologique

Karine Dubois, biologiste

### Groupe de travail restreint :

Gilles Beaupré (Forêt Québec), Karine Dubois (AFQM), Jean Fleury (Forêt Québec), Paul-Émile Lafleur (FAPAQ), Jacques Landry (MRC de Portneuf), Claude Langlois (MRC de la Jacques-Cartier) et André Rouleau (Gestofor).

### Source de financement :

Ce projet a été rendu possible grâce à la contribution financière de Forêt Québec dans le cadre d'un volet 2 du programme de mise en valeur de la forêt.

### Référence à citer :

Harvey, B.P. et J. Vaillancourt. 2000. Consultation publique préalable à la confection des plans généraux d'aménagement forestiers des aires communes 31-02 et 31-04. Projet réalisé pour l'Association Forestière Québec Métropolitain inc. par bphenvironnement et l'Atelier d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement. Québec **30 p. + 5 annexes**

## TABLE DES MATIÈRES

---

	page
Équipe de travail .....	I
Table des matières .....	II
Liste des figures.....	III
Liste de tableaux.....	III
Liste des annexes .....	IV
1.0 Introduction .....	1
2.0 Le mandat et la démarche .....	3
2.1 Le mandat.....	3
2.2 La table de concertation .....	3
2.2.1 Les membres .....	3
2.3 Le territoire et les acteurs .....	5
2.3.1 Le territoire.....	5
2.3.1.1 L'aire commune 31-02.....	7
2.3.1.2 L'aire commune 31-04.....	12
2.3.2 Les membres à la table de concertation.....	15
2.3.3 Les unité territoriales .....	15
3.0 Les préoccupations des usagers .....	18
3.1 Premier essai de synthèse des préoccupations .....	18
3.1.1 La planification versus les interventions sur le terrain.....	18
3.1.2 La superficie des coupes.....	18
3.1.3 Le paysage .....	18
3.1.4 La Loi sur la forêt et le RNI .....	19
3.1.5 La voirie forestière.....	19
3.1.6 La biodiversité.....	19
3.1.7 Les projets de mise en valeur.....	20
3.2 Les priorités des membres de la table de travail .....	20
4.0 Évaluation des travaux de la table de travail .....	23
5.0 Le constat et des avenues de travail.....	25
5.1 Le constat .....	25
5.2 Des avenues de travail.....	25
6.0 Conclusion .....	28
7.0 Bibliographie .....	29
Annexes	

## LISTE DES FIGURES

---

	page
Figure 1 Localisation générale des aires communes 31-02 et 31-04.....	6
Figure 2 Répartition des superficies forestières productives de l'aire commune 31-02.....	9
Figure 3 Répartition des superficies forestières en fonction des classes d'âges de l'aire commune 31-02 .....	9
Figure 4 Répartition des superficies forestières productives de l'aire commune 31-04.....	14
Figure 5 Répartition des superficies forestières en fonction des classes d'âges de l'aire commune 31-04.....	14

## LISTE DE TABLEAUX

---

Tableau 1 Superficies des terres affectées à la production forestière reliées au calcul de la possibilité des aires communes 31-02 et 31-04. ....	5
Tableau 2 Répartition des superficies par types de peuplements de l'aire commune 31-02.....	8
Tableau 3 Les unités d'aménagement, les bénéficiaires et leurs allocations selon les volumes des aires communes 31-02 et 31-04.....	11
Tableau 4 Répartition des superficies par types de peuplements de l'aire commune 31-04.....	13
Tableau 5 Présences des organismes et des représentants aux rencontres de la table de travail ..	16
Tableau 6 Synthèse des caractéristiques des territoires de gestion déléguée des aires communes 31-02 et 31-04.....	17
Tableau 7 Résultats du premier essai de classification des priorités de la table de travail.....	21
Tableau 8 Fréquence des rangs de priorité accordés aux préoccupations. ....	21
Tableau 9 Appréciation des travaux de la table de travail. ....	23

## **LISTE DES ANNEXES**

---

- Annexe 1 Bottin des membres de la table de concertation
- Annexe 2 Procès verbaux des rencontres de la table de concertation du 9 mars, 30 mai et 14 juin 2000
- Annexe 3 Plans quinquennaux préliminaires des aires communes 31-02 et 31-04
- Annexe 4 Synthèse de la démarche réalisée pour la faune de l'agence de la forêt privée de l'Outaouais (tirée de : Harvey et Lahaise 1999)
- Annexe 5 Table des matières tirée du document intitulé : Support à l'élaboration des plans de protection et de mise en valeur des forêts privées

## 1.0 INTRODUCTION

---

La forêt est un milieu complexe et dynamique dans lequel intervient un ensemble de processus biophysiques (climat, sols, végétation, faune) eux-mêmes modulés par les perturbations naturelles et humaines (verglas, chablis, feux, etc.). L'importance de la conservation de la biodiversité et du développement durable de la forêt a beaucoup fait évoluer les perceptions à l'égard de la forêt. Aujourd'hui, la forêt est perçue comme un milieu polyvalent aux vocations multiples offrant une gamme de potentiels tant pour la production de la matière ligneuse que pour la conservation et la mise en valeur des autres ressources ou la pratique d'activités de plein air. Cette vision élargie de la forêt apparaît clairement dans le préambule de la Loi sur les forêts qui est en cours de révision (L.R.Q., chapitre F-4.1). Le préambule de cette loi se lit comme suit :

« La présente Loi a pour objectif de favoriser la reconnaissance du patrimoine forestier et l'aménagement durable de la forêt afin de répondre aux besoins économiques, écologiques et sociaux des générations actuelles et futures et ce, tout en tenant compte des autres possibilités d'utilisation du territoire ».

Dans la mesure prévue par la Loi et ses textes d'application, l'aménagement durable de la forêt doit concourir plus particulièrement :

- À la conservation de la diversité biologique ;
- Au maintien et à l'amélioration de l'état et de la productivité des écosystèmes forestiers ;
- À la conservation des sols et de l'eau ;
- Au maintien de l'apport des écosystèmes forestiers aux grands cycles écologiques ;
- Au maintien des avantages socio-économiques multiples que la forêt procure à la société ;
- À la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées.

La conservation et le maintien des écosystèmes forestiers ne signifient pas pour autant l'absence d'intervention. L'aménagement durable des forêts repose plutôt sur le maintien des diverses composantes des écosystèmes, de leur dynamisme et de leur capacité à se régénérer. On reconnaît aujourd'hui que la dégradation des écosystèmes forestiers peut avoir des impacts directs tant sur la quantité et la qualité de la matière ligneuse que sur le maintien d'habitats pour la faune et la flore, le prélèvement et l'observation de la faune, les changements climatiques, la pharmacologie, etc. En fait, les écosystèmes forestiers sont les dénominateurs communs de plusieurs enjeux économiques, sociaux et environnementaux. L'aménagement durable des forêts doit donc prendre en considération l'ensemble des valeurs, tant sociales qu'économiques, associées aux forêts

La gestion intégrée des ressources (GIR) qui tient compte notamment du paysage, de la faune, de la flore et des activités humaines, peut jouer un rôle déterminant dans la conservation et la mise en valeur de la biodiversité du milieu forestier. Cette approche est reconnue aussi pour avoir des incidences directes et positives sur les autres activités socio-économiques du territoire ainsi que sur la qualité de vie en général de la population.

Le projet de consultation publique préalable à la réalisation de la planification d'aménagement forestier des aires communes 31-02 et 31-04, initié par l'Association Forestière Québec Métropolitain inc. (AFQM) est un projet pilote. Il vise avant tout à instaurer un processus de concertation en vue d'identifier les grands enjeux de développement du territoire en considérant les valeurs des populations qui vivent ou qui dépendent des ressources de la forêt.

La démarche entreprise au cours des derniers mois pour les aires communes 31-02 et 31-04 s'insère dans le processus de la révision des plans généraux et quinquennaux de ces deux aires communes. Elle s'est inspirée de plusieurs projets de gestion intégrée des ressources initiés un peu partout au Québec, tant sur les terres du domaine public que privé (Forêt Modèle, Forêt habitée, etc.). Par contre, ce projet est unique en ce sens que cette démarche n'a pas encore été appliquée sur un aussi grand territoire, à savoir deux aires communes couvrant quelques 2 500 km<sup>2</sup>. Il y a bien eu ceux de la réserve faunique de Mastigouche (Anonyme 1995) et celui de l'aire commune 32-02 (Anonyme 1997) dans le passé. Mais, il s'agissait d'exercices théoriques de recherche et d'expérimentation menés dans le cadre du projet conjoint de développement de la gestion intégrée des ressources du ministère des Ressources Naturelles et du ministère de l'Environnement et de la Faune où étaient assignés plus d'une trentaine de spécialistes.

Le présent document vise deux objectifs. D'abord, il veut regrouper l'ensemble des informations échangées au cours des travaux de la table de concertation qui s'est réunie à trois reprises à Saint-Raymond les 9 mars, 30 mai et 14 juin 2000. En second lieu, au terme de la première étape de ce processus de consultation, ce rapport veut faire le point sur le travail réalisé jusqu'à maintenant et évaluer les bénéfices potentiels de poursuivre le projet. Enfin, il se termine en explorant quelques avenues le travail pour la suite éventuelle de ce projet.

## 2.0 LE MANDAT ET LA DÉMARCHE

---

### 2.1 Le mandat

Bien que les objectifs de la gestion intégrée des ressources du milieu forestier soient acceptés par la plupart des utilisateurs de la forêt, la démarche, les outils et les méthodes permettant d'atteindre ces objectifs sont quant à eux plus difficiles à cerner. En fait, il n'y a pas de démarche ni de modèle unique. Il faut aussi garder à l'esprit que plus le territoire est grand, plus le projet est susceptible de toucher un grand nombre d'intervenants aux objectifs et aux préoccupations multiples.

Telle que préconisée par l'AFQM, la démarche proposée dans le cadre de ce projet de consultation publique préalable à la confection des plans généraux d'aménagement forestier des aires communes 31-02 et 31-04 était la suivante :

#### Étape 1

- Esquisse du projet, identification et invitation des différents utilisateurs
- Présentation et adhésion à la démarche
- Formulation du projet et formation de la table de concertation

#### Étape 2

- Présentations et échanges entre les membres
- Identification des objectifs
- Définition des critères de décision et priorisation

#### Étape 3

- Élaboration de scénarios d'aménagement
- Évaluation des scénarios d'aménagement
- Prise de décision
- Suivi

Ce projet pilote n'avait pas comme but de mener à terme l'ensemble du processus mais bel et bien d'amorcer les discussions sur l'aménagement durable des deux aires communes 31-02 et 31-04 selon ce dernier plan de travail. Les sections suivantes présentent et analysent les résultats de cette démarche.

### 2.2 La table de concertation

#### 2.2.1 Les membres

Le concept de gestion intégrée des ressources du milieu forestier doit faire intervenir et surtout interpeller l'ensemble des acteurs du territoire. Pour amorcer ce projet, les principaux intervenants des aires communes 31-02 et 31-04 ont donc été identifiés et contactés. Un *bottin des membres* a ainsi été élaboré, remis et envoyé à chacun des membres. Ce *bottin* est présenté à l'annexe 1.

Afin de présenter le projet aux acteurs du territoire, de mieux les connaître et de solliciter leur adhésion à la démarche, ceux-ci ont été contactés. Par la suite, plusieurs organismes ont été

rencontrés au cours de réunions individuelles dont tous les représentants des unités territoriales (ZECs, réserves fauniques, etc.). Au cours de ces premiers contacts, le projet fut présenté et les discussions ont notamment porté sur la démarche participative de la GIR, le territoire en cause, les activités et projets passés et futurs et enfin, les problématiques auxquelles les usagers et les gestionnaires sont confrontés sur le territoire à l'étude.

Une première rencontre de la table de concertation s'est tenue le 9 mars 2000 à Saint-Raymond. Elle regroupait une trentaine de personnes. Le procès-verbal de cette rencontre est présenté à l'annexe 2. Cette rencontre a été l'occasion de présenter le promoteur (l'AFQM), le projet et les membres de la table de concertation. Un premier tour de table a permis à plusieurs d'exprimer leurs attentes et leurs préoccupations face aux ressources et aux activités des aires communes 31-02 et 31-04. Les documents de support pour cette réunion comprenaient une description du projet, une carte du territoire, une carte des plans quinquennaux en élaboration, un programme de travail, le bottin des membres de la table, un lexique des termes forestiers et enfin, un diagramme schématique de la GIR tiré du document intitulé « Planifier la gestion intégrée des ressources du milieu Forestier – Des méthodes » (Fournier et coll. 1988).

La deuxième rencontre de la table de concertation a eu lieu le 30 mai 2000 à Saint-Raymond. Le procès verbal de cette réunion est présenté à l'annexe 2. Les documents de support de cette réunion comprenaient un rappel des objectifs et des méthodes de travail, le procès verbal de la première rencontre, un aide mémoire pour les présentations des unités territoriales (portrait et préoccupations), un premier essai de synthèse des problématiques des membres de la table élaboré à partir des rencontres préliminaires et des discussions de la première table de concertation tenue le 9 mars précédent. Cet dernier essai de synthèse est présenté plus loin à la section 3.1.

La majeure partie de cette deuxième rencontre a été réservée aux présentations des membres de la table de travail (territoire, organisation, activités, préoccupations, etc.). Une carte couleur des plans quinquennaux, revue et corrigée, a également été présentée et remise à chacun des membres (voir annexe 3).

La table de concertation s'est réunie une troisième fois à Saint-Raymond le 14 juin 2000. Le procès verbal de cette assemblée est présenté à l'annexe 2. La première partie de cette rencontre a été consacrée à la poursuite des présentations des membres.

Une fiche relevant les principales problématiques identifiées au cours des travaux de la table et lors des discussions préliminaires a été remise à chacun des membres en vue de procéder à une première priorisation des enjeux de l'aménagement durable du territoire. Une autre fiche touchant l'évaluation des travaux de la table et une appréciation du travail de l'équipe de soutien a également été soumise aux participants. Ces deux fiches d'évaluation font l'objet de présentations et de discussions plus loin.

## 2.3 Le territoire et les acteurs

### 2.3.1 Le territoire

Le territoire visé par le projet est constitué de deux aires communes, soit les aires communes a 31-02 et la 31-04. Elles font toutes deux parties de l'unité de gestion Portneuf-Laurentides. L'aire commune 31-02 est située entièrement dans la MRC de Portneuf alors que l'aire 31-04 chevauche cette dernière (32%) et celle de la MRC de la Jacques-Cartier (68%).

La figure 1 localise les aires communes 31-02 et 31-04 alors que le tableau 1 présente les superficies des terres affectées à la production forestière reliées au calcul de la possibilité forestière de ces deux aires communes.

**Tableau 1 Superficies des terres affectées à la production forestière reliées au calcul de la possibilité des aires communes 31-02 et 31-04.**

	Aire commune (ha)			
	31-02		31-04	
	Totale	Productive	Totale	Productive
<b>Production forestière permise</b>	<b>6 441</b>		<b>10 389</b>	
Refuges fauniques (ha)	0		0	
Sites fauniques (ha)	5 857		9 663	
Sites récréatifs (ha)	44		24	
Sites d'utilité publique (ha)	540		702	
<b>Production forestière prioritaire</b>	<b>99 009</b>	<b>91 268</b>	<b>135 811</b>	<b>123 399</b>
<b>Territoires exclus</b>	<b>8 550</b>		<b>13 426</b>	
Contraintes biophysiques	3 855		4 280	
Autres contraintes (ha)	4 590		8 989	
Érablières à sève (ha)	105		157	
<b>Superficie totale (ha)</b>	<b>105 450</b>	<b>97 709</b>	<b>146 200</b>	<b>133 788</b>

M. André Rouleau de GESTOFOR, personne désignée par les bénéficiaires pour les deux aires communes, a présenté, lors de la rencontre du 9 mars, les aires communes et les problématiques reliées à l'aménagement forestier de celles-ci. La présentation de M. Rouleau est résumée dans le procès verbal du 9 mars 2000 (voir annexe 2). Les deux sous-sections suivantes présentent un bref portrait du contexte forestier des ces deux aires communes tiré des derniers plans généraux d'aménagement forestier (GESTOFOR 1994a et 1994b).

## Figure 1 Le territoire

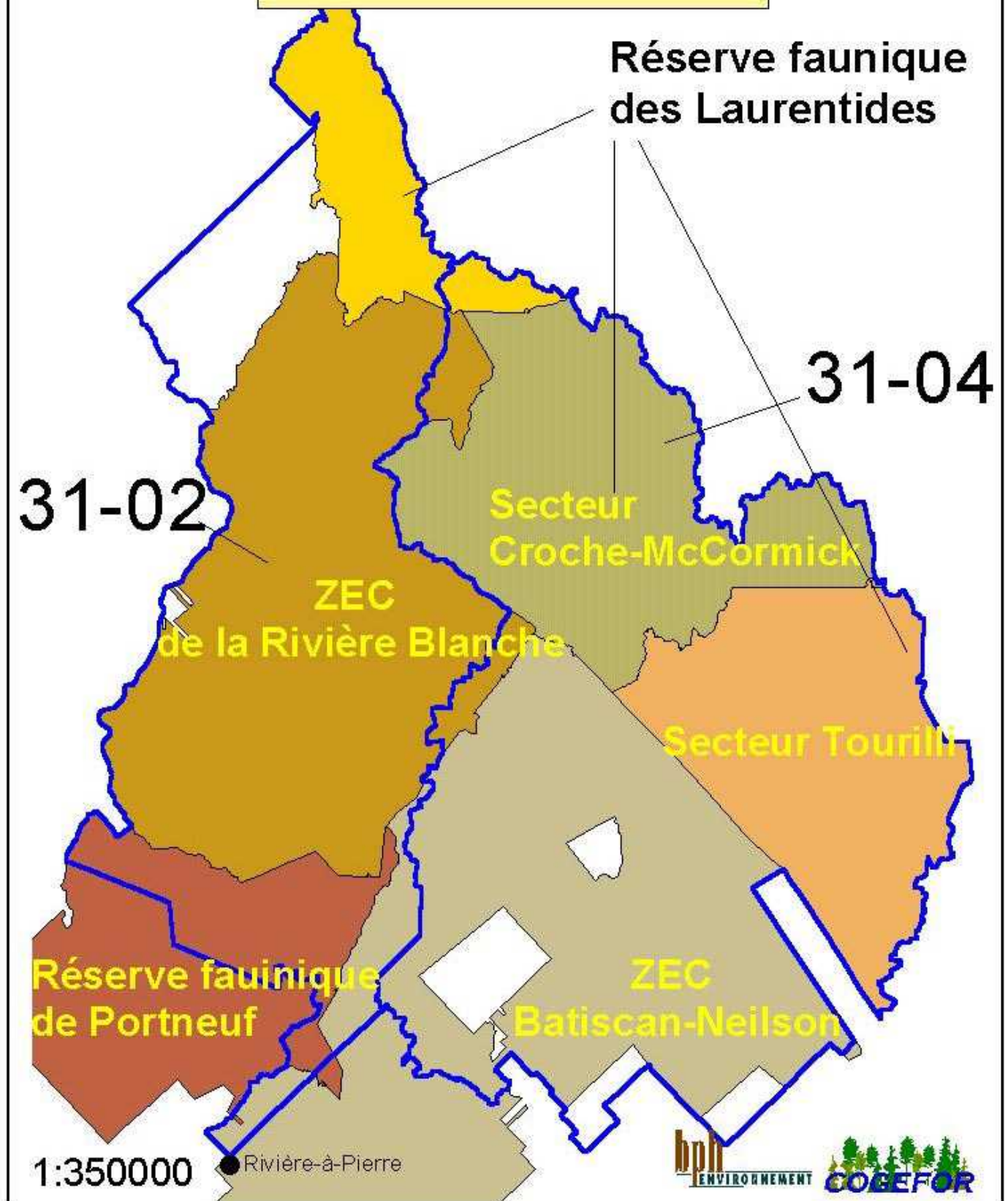


Figure 1 Localisation générale des aires communes 31-02 et 31-04.

### 2.3.1.1 L'aire commune 31-02

La presque totalité du territoire de l'aire commune 31-02 a été touchée par des coupes forestières. Le bouleau jaune a été récolté de deux à trois reprises dans certains secteurs. Les coupes historiques à diamètre limite font que les tiges de bois franc de qualité sont devenues rares. On observe dans cette aire commune une abondance de peuplements de feuillus tolérants dégradés. La tordeuse du bourgeon de l'épinette a façonné, à quelques reprises, le paysage forestier de cette aire commune.

La majorité des sapinières, des sapinières à bouleau blanc et des bétulaies blanches sont au stade jeune. À l'inverse, les pessières et les tremblais sont majoritairement rendues à maturité. Le tableau 2 et les figures 2 et 3, tirés du plan général d'aménagement forestier du 5 avril 1994 (Gestofor 1994a), illustrent la situation qui prévalait dans cette aire commune selon l'inventaire forestier de l'époque (deuxième décennal). Ainsi, l'aménagement forestier de cette aire commune devait faire face aux problématiques suivantes :

- Période critique relativement rapprochée dans le cas des essences résineuses ;
- Faible qualité des strates matures ;
- Abondance de peuplements intolérants et absence de marché pour le bois à pâte feuillue ;
- Dispersion des peuplements matures ;
- Récoltes antérieures dans les strates de feuillus tolérants (peuplements dégradés) ;
- Vulnérabilité des peuplements à la tordeuse des bourgeons de l'épinette ;
- Problème de compétition dans les sapinières mélangées ;
- Maturité des peuplements de tremble.

Neuf bénéficiaires se partagent la possibilité forestière de cette aire commune. Ceux-ci ainsi que leurs allocations (volume de bois) sont présentés au tableau 3. Quant aux autres unités territoriales de cette aire commune, on retrouve, au sud, une partie de la réserve faunique de Portneuf. La presque totalité de la ZEC de la rivière Blanche est incluse dans cette aire commune. Ces deux territoires et leurs gestionnaires sont présentés plus en détails plus loin (section 2.3.3). Les limites administratives et le plan quinquennal préliminaire 2000-2004 sont résumés sur la carte de l'annexe 3. On peut également voir sur cette dernière, les principales affectations régies par le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public (RNI).

Forêt résineuse		Jeune	mûre	total	%
Pessière		659	5936	6595	52
Sapinière		3331	2748	6079	48
		total	3990	8684	12674
		%	31	69	
Forêt mixte		Jeune	mûre	total	%
Bétulaie blanche à dominance feuillus		18375	2706	21081	43
Bétulaie blanche à dominance résineuse		6369	3219	9588	19
Bétulaie à bouleau jaune à dominance feuillus		4767	5533	10300	21
Bétulaie à bouleau jaune à dominance résineuse		221	0	221	0
Peupleraie à dominance feuillus		0	5158	5158	10
Feuillus intolérants avec résineux		3057	0	3057	6
		total	32789	16616	49405
		%	66	34	
Forêt feuillue		Jeune	mûre	total	%
Bétulaie blanche		8885	3305	12190	40
Bétulaie blanche à bouleau jaune		2872	7181	10053	33
Érablière à bouleau jaune		2066	2639	4705	15
Érablière à feuillus d'essences tolérantes		0	0	0	0
Peupleraie		0	3470	3470	11
Feuillus d'essences intolérantes		126	0	126	0
		total	13949	16595	30544
		%	46	54	100
Peuplement en voie de régénération		5086	0	5086	
GRAND TOTAL		55814	41895	97709	
		%	57	43	

RÉSUMÉ GLOBAL DU TERRITOIRE FORESTIER PRODUCTIF		
		%
Forêt résineuse	12674	13
Forêt mixte	49425	51
Forêt feuillue	30524	31
Peuplement en voie de régénération	5086	5
TOTAL	97709	

RÉSUMÉ GLOBALE DE L'AIRE COMMUNE		
		%
Type de couvert résineux	13194	12
Type de couvert mixte	51817	46
Type de couvert feuillue	31464	28
En voie de régénération	5120	5
Total forestier productif	101595	91
Terrain forestier improductif	3846	3
Terrain forestier	105441	94
Terrain non forestier	9	
Eau	6676	6
TOTAL TERRITOIRE	112126	100

Tableau 2 Répartition des superficies par types de peuplements de l'aire commune 31-02 (tirée de : Gestofor 1994a).

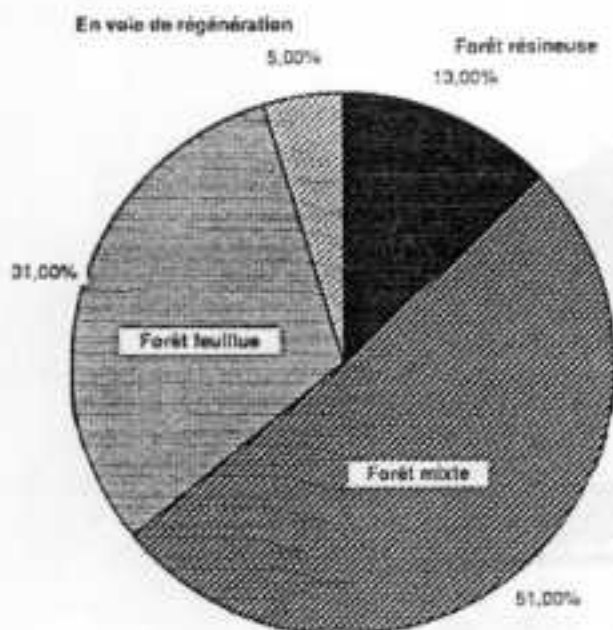


Figure 2 Répartition des superficies forestière productives de l'aire commune 31-02 (tirée de : Gestofor 1994a).

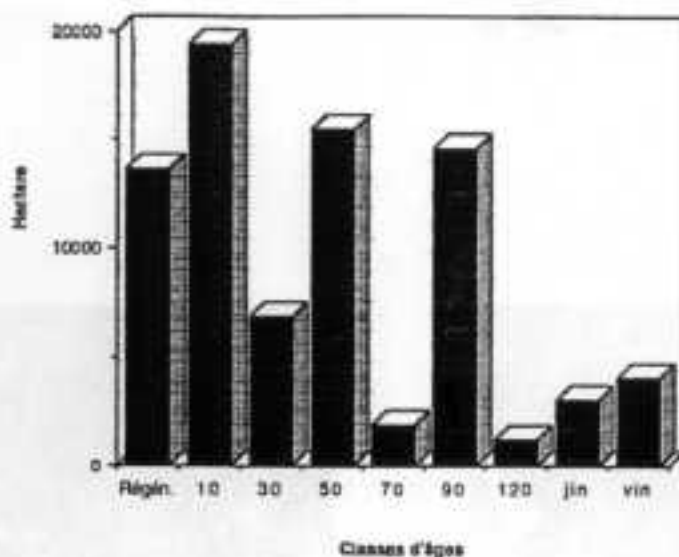


Figure 3 Répartition des superficies forestières en fonction des classes d'âges de l'aire commune 31-02 (tirée de : Gestofor 1994a).

**Tableau 3 Les unités d'aménagement, les bénéficiaires et leurs allocations selon les volumes des aires communes 31-02 et 31-04.**

Aire Commune	Unité d'amén.	Bénéficiaire	Essence
031-02	240	Abitibi-Consolidated inc. (Division Laurentides)	Sab-Ep-Pig-Mél
	228	Adélarde Goyette & Fils Ltée	Feuillus durs
			Peupliers
	263	Cartons St-Laurent inc. (La Tuque)	Feuillus durs
	232	Charbon de Bois Feuille d'Érable inc.	Feuillus durs
	244	Gérard Crête & Fils inc. (Division Mékinac)	Sab-Ep-Pig-Mél
	231	Gestofoir inc. (Section bois franc)	Feuillus durs
			Peupliers
	234	Gestofoir inc. (Section bois résineux)	Peupliers
			Sab-Ep-Pig-Mél
	255	La Compagnie Commonwealth Plywood Itée (Div. Shawinigan)	Bouleau jaune et à p
	229	Scierie Dion & Fils inc.	Feuillus durs (billons
	235	Malette Québec inc. (Division papiers)	Bouleau à papier
			Peupliers
031-04	240	Abitibi-Consolidated inc. (Division Laurentides)	Sab-Ep-Pig-Mél
	242	Abitibi-Consolidated inc. (Division Wayagamack)	Sab-Ep-Pig-Mél
	232	Charbon de Bois Feuille d'Érable inc.	Feuillus durs
	225	Domtar Inc. (Div. des papiers de communication)	Feuillus durs
	231	Gestofoir inc. (Section bois franc)	Feuillus durs
	234	Gestofoir inc. (Section bois résineux)	Sab-Ep-Pig-Mél
	255	La Compagnie Commonwealth PLYwood Ltée (Div. Shawinigan)	Bouleau jaune et à p
	235	Malette Québec inc. (Division papiers)	Bouleau et papier
			Peupliers
	229	Scierie Dion & Fils inc.	Feuillus durs
			Feuillus durs (billons
		Sab-Ep-Pig-Mél	

### 2.3.1.2 L'aire commune 31-04

L'exploitation de la forêt de l'aire commune 31-04 a débuté au milieu du XIX<sup>ième</sup> siècle. La majorité des superficies de cette aire commune a fait l'objet d'au moins une récolte dans le cas des strates résineuses et de deux à trois récoltes dans les cas des strates de feuillus tolérants. Seules les superficies les plus au nord n'ont pas été exploitées notamment à cause des épidémies de la tordeuse du bourgeon de l'épinette qui ont ravagé le nord du territoire avant l'arrivée des compagnies forestières.

Le tableau 4 et les figures 4 et 5, tirés du plan général d'aménagement forestier du 5 avril 1994 (Gestofor 1994b), résumant la situation qui prévalait dans l'aire commune 31-04 quant à la ressource forestière. On peut remarquer notamment un déséquilibre de la structure de la forêt illustré par la forte proportion de jeunes peuplements. Ainsi, l'aménagement forestier de cette aire commune devait faire face aux problématiques suivantes :

- Période critique rapprochée dans le cas des essences résineuses ;
- Faible qualité des strates matures ;
- Absence de marché pour le bois à pâte feuillue ;
- Dispersion des peuplements matures de feuillus tolérants ;
- Vulnérabilité des peuplements à la tordeuse des bourgeons de l'épinette ;
- Problème de compétition dans les sapinières mélangées.

Enfin, le représentant des bénéficiaires faisait l'observation que les peuplements de feuillus tolérants dégradés couvraient de vastes superficies de l'aire commune et que dans les conditions actuelles, ils sont pratiquement improductifs.

Neuf bénéficiaires de contrat d'aménagement et approvisionnement forestier (CAAF) se partagent la possibilité forestière de cette aire commune. Ceux-ci ainsi que leurs allocations de volumes de bois dans l'aire commune 31-04 sont présentés au tableau 3. Quant aux autres principaux acteurs dans ce territoire, on retrouve au nord-est une partie de la réserve faunique des Laurentides avec deux territoires sous délégation de gestion, soit le Secteur Croche McCormick et le secteur Tourilli. L'aire commune englobe également une grande partie de la ZEC Batiscan-Nelson. Ces territoires et leurs gestionnaires sont présentés plus loin (section 2.3.3) alors que les limites administratives et le plan quinquennal préliminaire d'aménagement forestier 2000-2004 sont résumés sur la carte de l'annexe 3. On peut voir sur cette dernière, les principales affectations régies par le RNI.

Forêt résineuse		Jeune	mûre	total	%
Pessière		4531	9268	13799	37
Sapinière		16260	7229	23489	63
		total	20791	16497	37288
		%	56	44	
Forêt mixte		Jeune	mûre	total	%
Bétulaie blanche à dominance feuillus		25578	6	25584	41
Bétulaie blanche à dominance résineuse		14632	3669	18301	29
Bétulaie à bouleau jaune à dominance feuillus		5208	4522	9730	16
Bétulaie à bouleau jaune à dominance résineuse		485	498	983	2
Peupleraie à dominance feuillus		0	296	296	0
Feuillus intolérants avec résineux		7755	0	7755	12
		total	53658	8991	62649
		%	86	14	
Forêt feuillue		Jeune	mûre	total	%
Bétulaie blanche		4763	397	5160	32
Bétulaie blanche à bouleau jaune		997	4261	5258	32
Érablière à bouleau jaune		2087	1920	4007	25
Érablière à feuillus d'essences tolérantes		0	62	62	0
Peupleraie		0	106	106	1
Feuillus d'essences intolérantes		1614	0	1614	10
		total	9461	6746	16207
		%	58	42	
Peuplement en voie de régénération		17644	0	17644	
GRAND TOTAL		101554	32234	133788	
		76	24		

RÉSUMÉ GLOBAL DU TERRITOIRE FORESTIER PRODUCTIF		
		%
Forêt résineuse	37288	28
Forêt mixte	62649	47
Forêt feuillus	16207	12
Peuplement en voie de régénération	17644	13
TOTAL	133788	

RÉSUMÉ GLOBALE DE L'AIRE COMMUNE		
		%
Type de couvert résineux	38500	25
Type de couvert mixte	68486	45
Type de couvert feuillus	17151	11
En voie de régénération	17783	12
Total forestier productif	141920	93
Terrain forestier improductif	3900	3
Terrain forestier	145820	95
Terrain non forestier	380	
Eau	6703	4
TOTAL TERRITOIRE	152903	100

Tableau 4 Répartition des superficies par types de peuplements de l'aire commune 31-04.

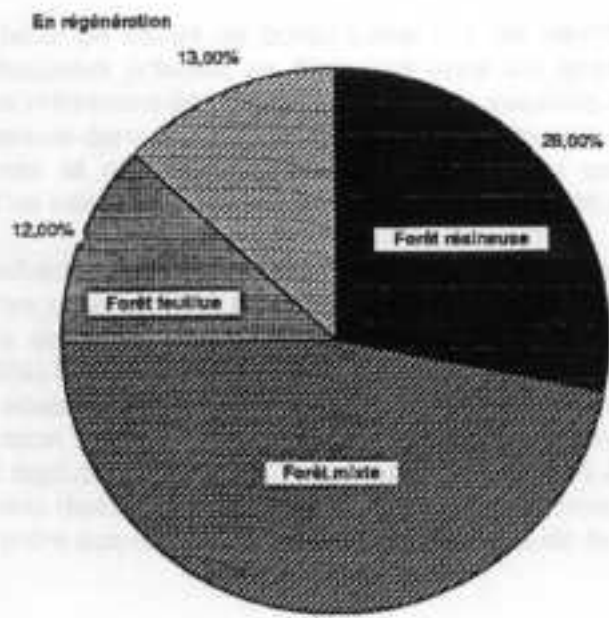


Figure 4 Répartition des superficies forestière productive de l'aire commune 31-04 (tirée de : Gestofor 1994b).

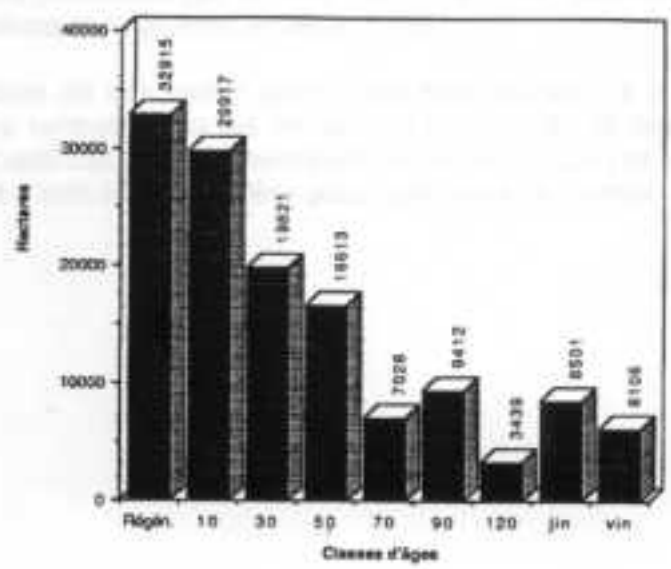


Figure 5 Répartition des superficies forestières en fonction des classes d'âges de l'aire commune 31-04 (tirée de : Gestofor 1994b).

### 2.3.2 Les membres à la table de concertation

Les participants à la table de travail de concertation ont été identifiés en fonction des unités territoriales et des principales activités se déroulant dans les aires communes. Le tableau 5 présente le registre des présences des différents membres associés à la démarche lors des trois rencontres de travail tenues dans le cadre du projet. La présentation de ce tableau a été faite en fonction des organismes et non des personnes puisque dans certains cas, ceux-ci étaient représentés par plus d'un intervenant ou avaient délégué des substituts.

En excluant les consultants et le promoteur (AFQM), la démarche de concertation a rejoint 33 organismes ou autres organisations présents sur le territoire. Le taux de participation moyen aux trois rencontres a été relativement élevé (52%). Dès la première rencontre, 18 des 33 organismes invités (55%) étaient représentés et ce, par 26 personnes. En considérant que les détenteurs de CAAF absents étaient représentés par le représentant désigné de Gestofor, le taux de participation passe alors à 75% (18 sur 24). Douze organismes ne se sont présentés à aucune rencontre dont sept détenteurs de CAAF. Quatre ont assisté à au moins une rencontre et 17 ont assisté à au moins deux rencontres. Parmi les 17 organismes ayant participé à au moins deux rencontres, 13 d'entre eux ont assisté aux trois rencontres de la table de concertation.

### 2.3.3 Les unités territoriales

Le tableau 6 présente une synthèse des caractéristiques, problématiques et orientations des unités territoriales des aires communes 31-02 et 31-04. On peut y voir l'ampleur des infrastructures et des équipements présents sur le territoire dont ceux régis par le RNI (voir carte de l'annexe 3). En effet, les aires communes 31-02 et 31-04 sont le théâtre d'une gamme d'activités organisées ou non dont la villégiature privée ou commerciale, la trappe, la chasse, la pêche, l'acériculture, la randonnée (ski de fond, pédestre, VHR, motoneige, etc.) l'observation et l'interprétation de la faune et de la flore, le camping, etc.

Les principales activités de ces unités territoriales sont toujours la chasse et la pêche. Par contre, les contraintes territoriales et les ressources halieutiques et cynégétiques limitées ainsi que la popularité des activités sans prélèvements font en sorte que ces territoires offrent de plus en plus de services et d'activités structurées pour répondre à ce dernier marché en croissance.

**Tableau 5 Présences des organismes et des représentants aux rencontres de la table de travail.**

Organisme	Nom et prénom	9 mars	30 mai	14 juin
Abitibi-Consolidated inc., Division Beaupré	Dallain, David			
Adélarde Goyette et fils 228	Tremblay, Carl			
Association des acériculteurs	Gingras, Alain			•
Cartons St-Laurent inc.	Gauthier, Gérard			
Centre local de développement de la Jacques-Cartier	Tardif, Réjean			
Centre local de développement de Portneuf	Fortin, Marc	•	•	
Charbon de bois feuille d'érable	Dugas, Linda			
Commonwealth Plywood	Gagnon, Josée			
Coopérative forestière de Portneuf	Côté, Luc			
Corp. d'aménagement et de protection de la rivière Saint-Anne	Talbot, Étienne			
	Genois, Dominique	•	•	•
Corp. développement industriel et touristique de Saint-Raymond	Larose, Danielle	•		•
Domtar	Potvin, Gérard			
Fédération régionale des clubs de motoneige	Bérubé, Marcel	•	•	•
Gérard Crête et fils	Grenier, Philippe	•		
	Breton, Pierre	•		
Gestofor inc	Rouleau, André	•	•	•
Groupement forestier de Portneuf	Samson, Pierre			
Malette Québec inc	Deshaies, Denis			
Unité de gestion Portneuf-Laurentides (Forêt-Québec)	Beaupré, Gilles	•	•	•
	Fleury, Jean	•		
	Chouinard, Gilles	•	•	•
	Gosselin, André	•		
Direction régionale 03 (Forêt-Québec)				
MRN, Direction régionale de Québec, secteur du territoire	Daigle, André			
MRC de la Jacques-Cartier	Langlois, Claude	•	•	•
MRC de Portneuf	Landry, Jacques	•		•
	Plamondon, Hélène	•	•	
Réserve faunique de Portneuf, SEPAQ	Coulombe, Michel		•	•
Réserve Faunique des Laurentides, SEPAQ	Morin, Jean-Charles	•	•	•
	Jolicoeur, Yves	•		
Scierie Dion et fils	Dion, Jean-François	•		
	Laperrière, Danny		•	•
Secteur Croche McCormick	Tessier, Jean-Yves		•	•
	L'Espérance, Pierre	•		
Secteur Tourilli	Lesage, Louis	•	•	
	Mongeon, Michel	•		
	Gros-Louis, Réjean		•	
Sentier pédestre Trans-Québec	Fiset, Michel			
Société de la Faune et des Parcs du Québec (FAPAQ)	Canac-Marquis, Pierre			
	Lafleur, Paul-Émile	•	•	•
	Vallières, Alain	•		
Solidarité rurale Maurice SADC	Bordeleau, Isabelle		•	
	Arsenault, Lionel		•	
Table environnement de Portneuf	Rioux, Jean-Francois	•		
	Thibault, Anouk		•	•
Université Laval, Faculté de foresterie	Bélanger, Louis	•		
Zec Batiscan-Neilson	Vézina, Martin	•	•	•
	Verret, Martin	•	•	•
Zec de la rivière Blanche	Gingras, Denis	•	•	•
	Trudel, René	•	•	
Association forestière Québec Métro	Turgeon, Alexandre	•		
	Dubois, Carine		•	•
bphenvironnement	Harvey, Bruno-Pierre	•	•	•
L'Atelier d'aménagement et d'environnement	Vaillancourt, Jérôme	•	•	•

**Tableau 6 Synthèse des caractéristiques des territoires de gestion déléguée des aires communes 31-02 et 31-04.**

Territoire	Superficie (km <sup>2</sup> )	Budget annuel approx. (\$)	Nb. de lacs (L) et rivières (R)	Nb. zones chasse(c) piégeage (p)	Route (km)	Hébergement *(C, a, ca, cj)	Orientations, objectifs et projets futurs	
<b>Réserve faunique de Portneuf</b>	776	950 000	360 L; 11 R	21c; 10 p	440	1 ca	Accroître la population d'omble de fontaine. Aménager des zones spécifiques de chasse aux petits gibiers (habitat de gélinotte en cours) en vue d'accroître le potentiel et l'offre. Augmenter le potentiel du territoire.	Me tra difi et cir d'a de Me
<b>Secteur Tourilli</b>	386	?	54 L	6 c ; 8 p	?	?	Construction d'une auberge 4 saisons. Veut devenir un exemple de secteur multiressources. Travaux sylvicoles forêt-faune selon un plan de gestion. Création d'emplois par mise en valeur multiressources et tourisme en général	La rap y a coi de
<b>Secteur Croche-McCormick</b>	595	250 000	130 L; 4 R	12 c ; 9 p	?	20 a(80 personnes)	Planifier en fonction des travaux forestiers (entretien des routes, ponts et ponceaux, etc.). Développer un réseau de VTT. Projet de pêche avec remise à l'eau pour l'an prochain. Augmenter la qualité de pêche.	Me hu exi br: coi
<b>Zec de la rivière Blanche</b>	726	280 000	250 L; 5 R	13 p	?	292 C; 2 ca	Grand besoin de ressources humaines et financières pour monter et réaliser des projets qui vont permettre de maximiser le potentiel du territoire.	Co for lim Be niv Dé vis res
<b>Zec Batiscan-Neilson</b>	878	?	354 L	17 p	250	425 C; ca (136) et cj (64)	Développer davantage les produits fauniques à offrir. Répondre à la demande.	

\* : C : Chalet ca : camping aménagé cj : camping journalier a : camp

## 3.0 LES PRÉOCCUPATIONS DES USAGERS

---

### 3.1 Premier essai de synthèse des préoccupations

Les paragraphes qui suivent présentent une synthèse des problématiques de l'aménagement forestier identifiées par les acteurs lors des rencontres préliminaires, soit avant la tenue de la première rencontre de la table de concertation. Cette synthèse a été présentée et discutée, à titre de document de travail, lors de la rencontre du 30 mai 200. Comme le titre de la section l'indique, il s'agissait d'un premier essai de synthèse des préoccupations relevées lors des rencontres.

#### 3.1.1 La planification versus les interventions sur le terrain

Plusieurs intervenants ont signalé un réel écart entre la planification quinquennale et les interventions annuelles réalisées sur le terrain. Est-ce que la table de travail pourra aider à réduire cet écart et comment ?

Des préoccupations ont été signalées également face à l'absence d'affectation en fonction des priorités d'utilisation (conservation, protection, récréation, milieu sensible et exceptionnel, exploitation, etc.).

Certains acteurs signalent des conflits entre les périodes de leurs activités et les travaux d'aménagement forestier comme lors de la période de la chasse à l'orignal. Y a-t-il des solutions et si oui, comment les mettre en œuvre ?

#### 3.1.2 La superficie des coupes

Pour plusieurs, la superficie de certaines coupes est trop grande. Ce problème s'observe surtout dans le cas où des travaux se succéderaient dans un même secteur (coupes cumulatives). Dans certains cas, on observe l'absence de zones tampons entre différentes composantes territoriales (couloir de protection visuelle, couloir de migration de la faune, zone tampon, etc.).

Si on veut atteindre certains résultats, il faut introduire une souplesse quant à l'application du manuel d'aménagement forestier (les forestiers ont des problèmes et les autres utilisateurs aussi). En fait, le projet de GIR pourrait nous faire sortir des sentiers battus. Les gestionnaires devront donc montrer une ouverture à expérimenter de nouvelles manières de faire.

#### 3.1.3 Le paysage

Plusieurs intervenants sont préoccupés quant à la préservation du paysage dans les secteurs de villégiature et dans les axes de circulation tels les sentiers pédestres, les sentiers de motoneige, les routes (principales, intermédiaires et tertiaires).

L'état de certains secteurs après la coupe laisse à désirer surtout en ce qui concerne les aires d'empilage et d'ébranchage. Il faudrait mieux intégrer ces secteurs d'activités dans le territoire et viser la restauration de ces sites afin de minimiser notamment les impacts visuels.

Il faut identifier et protéger les secteurs sensibles dont les secteurs de villégiature, les aires de récréation intensive actuelles et futures, les corridors récréotouristiques pour le canot, la marche, l'escalade, les aires d'accueil et de services, les axes de circulation, etc.).

#### 3.1.4 La Loi sur la forêt et le RNI

Plusieurs préoccupations ont été signalées quant à l'application du RNI sur le territoire. À titre d'exemple, signalons l'absence de bandes de protection pour certaines rives de cours d'eau ou de lacs et de nombreux cas où le RNI était plus ou moins appliqué ou respecté. Le RNI assure-t-il la protection de toutes les ressources et des usages ? Est-il bien appliqué ? Quoi et comment faire pour atteindre la protection des ressources et l'harmonisation des usages du territoire ?

#### 3.1.5 La voirie forestière

L'accessibilité ou non au territoire et aux ressources est le nerf de la guerre tant pour les industriels forestiers que pour la très grande majorité des utilisateurs de la forêt. La voirie forestière est un point très sensible où plusieurs intervenants ont signalé des problèmes comme l'entretien qui est à la charge des utilisateurs alors que les forestiers en font un usage important sans toujours assumer leur part. Souvent, les problématiques relèveraient d'un manque de coordination face aux travaux (planification, aménagement, période, et entretien).

On signale aussi la déficience du RNI quant aux chemins secondaires liant les chemins principaux à des secteurs de villégiature non regroupés (intégration de bandes de protection visuelle)

#### 3.1.6 La biodiversité

La faune, la végétation, la ressource hydrique, les habitats fauniques, etc. sont autant de ressources qui composent le paysage forestier. Quels que soient les usages et les activités du territoire, la pérennité de la biodiversité constitue un enjeu fondamental du développement durable de ce dernier. On doit cependant avouer que nous ne possédons que peu d'informations sur la biodiversité du territoire surtout en ce qui concerne les espèces rares, à statut précaire ou en difficulté. Quelles informations avons-nous concernant la biodiversité du territoire ? Quelles devraient être nos priorités d'action dans ce domaine ?

Parmi les problématiques soulevées qui peuvent être associées à cette thématique, signalons l'absence de préoccupation face aux écosystèmes forestiers exceptionnels qui ne sont pas répertoriés sur le territoire et qui ne sont donc pas protégés.

### 3.1.7 Les projets de mise en valeur

Le territoire a fait ou fait l'objet de différents travaux de recherche et de mise en valeur. À ce titre, Gestofor poursuit un programme de recherche concernant l'aménagement forestier pour le bouleau jaune. Il y a eu aussi l'aménagement d'habitats pour l'original dans le secteur Croche et Tourilli ainsi que de l'habitat de la gélinotte huppée sur le territoire de la ZEC Batiscan-Neilson. Un projet d'aménagement forestier et d'habitats fauniques pour la gélinotte huppée est actuellement en cours avec Gestofor, la réserve faunique de Portneuf et la Société de la gélinotte huppée.

Plusieurs autres projets de mise en valeur des ressources du territoire pourraient être mis de l'avant par les partenaires de la table de concertation. Parmi ceux-ci, on nous a signalé des projets d'interprétation des coupes forestières, la récupération du bois sans intérêt commercial laissé sur place (corvée ou autres activités), des travaux d'aménagement pour le petit et le grand gibier et de multiples projets de sites ou de réseaux récréatifs.

## 3.2 Les priorités des membres de la table de travail

À l'aide du premier essai d'identification des préoccupations de la section précédente et des discussions des deux premières tables de travail de concertation, un deuxième essai de synthèse des problématiques a été fait. Après présentation et discussions, les participants à la troisième table de travail ont été invités à classifier ces problématiques en terme de priorité d'intervention. Ainsi, sur une échelle de 1 à 8, chaque participant ordonnait, selon ses perceptions et son expérience, ses priorités d'action de travail pour une meilleure harmonisation des usages et des activités sur le territoire. Les résultats de cette classification sont présentés au tableau 7

**Tableau 7 Résultats du premier essai de classification des priorités de la table de travail.**

	Membre de la table de concertation														Pointage*
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	
Préoccupation	Rang de priorité														Total
Concertation et communication (table de travail)	1	5	1	1	6	2	1	-	1	3	1	1	7	1	31
Mosaïque forestière (endroit, type, forme et période des travaux)	4	3	-	8	1	3	2	-	4	6	2	5	2	1	41
Paysage (site de villégiature, corridor de déplacement, site d'intérêt)	5	4	3	7	5	5	3	-	2	7	4	2	1	1	49
Biodiversité (écosystème forestier exceptionnel, milieu humide, ravage, espèce rare, chicot, eau)	2	1	2	6	2	1	5	-	5	5	6	6	8	4	53
Projets de mise en valeur (aménagement d'habitats)	7	2	2	3	3	6	6	1	6	4	7	3	5	1	56
Activités économiques (maintien, création d'emplois, retombées économiques)	3	7	-	2	1	7	8	2	8	1	5	7	3	2	56
Voirie forestière (construction, entretien)	6	6	-	5	7	4	4	-	3	8	3	4	6	3	59
Coûts financiers (qu'est-ce que ça coûte ? Qui va payer ?)	8	8	-	4	4	8	7	3	7	2	8	8	4	2	73

Le tableau 8 présente ces mêmes résultats en illustrant plus particulièrement le nombre de répondants (fréquence des réponses) ayant accordé un rang de priorité pour chacune des préoccupations.

**Tableau 8 Fréquence des rangs de priorité accordés aux préoccupations.**

Préoccupations	Rang de priorité								
	1	2	3	4	5	6	7	8	Aucune réponse
Concertation	8	1	1	0	1	1	1	0	1
Mosaïque	2	3	2	2	1	1	0	1	2
Paysage	2	2	2	2	3	0	2	0	1
Biodiversité	2	3	0	1	3	3	0	1	1
Mise en valeur	2	2	3	1	1	3	2	0	0
Économie	2	3	2	0	1	0	3	2	1
Voirie	0	0	3	3	1	3	1	1	2
Coûts	0	2	1	3	0	0	2	5	1

Ce dernier regroupement permet de mieux visualiser la classification qui se dessine suite à cet exercice. Du moins, certaines tendances peuvent se lire plus clairement que d'autres. Il est à noter que certaines informations supplémentaires peuvent être tirées de ce premier exercice puisque la plupart des acteurs ont volontairement identifié leur feuille de classification. Cependant, puisque ces informations sont nominatives, elles ne sont pas présentées ici mais pourraient servir d'outil de travail pour un ciblage plus fin des préoccupations selon les territoires et les usages.

Indéniablement, le désir d'avoir un forum permanent de discussions et de concertation est l'une des grandes priorités du groupe de travail ayant participé à ce dernier exercice puisque 57% des acteurs l'ont indiqué comme première priorité. À l'inverse, les éléments liés aux coûts financiers de l'ensemble des projets sont relégués au dernier rang (50% des répondants l'ont coté au niveau 7 ou 8). La préoccupation de la voirie forestière s'affiche également clairement par les acteurs en tant que priorité intermédiaire.

Outre ces tendances marquées, il est cependant plus difficile de noter quelles préoccupations se classent aux deuxième et troisième rangs. Selon le tableau 8, la notion de protection du paysage et le maintien de la biodiversité sont des préoccupations que les acteurs classifient, en moyenne, au second rang. De ces deux éléments, la mosaïque forestière semble être jugée plus prioritaire par un nombre plus important d'acteurs qui ont évalué cette préoccupation dans les trois premiers rangs de priorité.

Pour les préoccupations liées au maintien de la biodiversité, aux projets de mise en valeur des ressources et à l'activité économique, les répondants affichent deux tendances. Les acteurs se divisent effectivement en deux groupes, soit d'une part, ceux qui jugent ces éléments prioritaires alors que d'autre part, un nombre équivalent d'acteurs ne privilégient pas leur priorisation. Cette segmentation est plus importante pour les préoccupations liées aux projets de mise en valeur des ressources et à l'activité économique.

Bien entendu, il s'agissait là d'un premier exercice de priorisation. Il visait à faire ressortir une première forme de classement pour orienter ultérieurement les travaux de la table de concertation et pour informer le représentant des bénéficiaires des points sensibles qu'il aura à considérer dans la réalisation des prochains plans généraux. Un tel exercice de priorisation, effectué sur une base individuelle (organisme), ne permet pas de refléter l'opinion de l'ensemble du groupe de travail. En fait, il permet l'amalgame préliminaire de l'ensemble des priorités accordées aux préoccupations qui varient d'un acteur à l'autre selon divers facteurs.

Un second exercice de priorisation en concertation avec tous les acteurs serait nécessaire afin de fixer les orientations communes pour l'ensemble du territoire. Cet effort permettrait de rallier les intérêts de chacun des organismes autour de projets conjoints.

#### 4.0 ÉVALUATION DES TRAVAUX DE LA TABLE DE TRAVAIL

Le tableau 9 présente les résultats du questionnaire portant sur l'évaluation de travaux remis aux organismes lors de la dernière rencontre de la table de concertation.

**Tableau 9 Appréciation des travaux de la table de travail.**

THÈME	Appréciation (%)*				Nb. de répondants
	Très satisfait	Satisfait	Insatisfait	Très insatisfait	
Par leurs explications, les consultants vous ont-ils permis de bien comprendre la démarche de travail ?	37,5	59,4	3,1	0,0	16
Les consultants vous ont-ils permis de bien comprendre le mandat de la table de concertation ?	46,7	46,7	6,7	0,0	15
Avez-vous eu suffisamment de temps pour vous exprimer lors des rencontres ?	26,7	66,7	6,7	0,0	15
La table de travail vous offre-t-elle un réel lieu de discussion et de mise en commun des préoccupations des acteurs quant à l'avenir du territoire ?	37,5	56,3	6,3	0,0	16
Les premiers pas de la table de travail vous inspirent-ils confiance quant à l'avenir ?	20,0	80,0	0,0	0,0	15
<b>Évaluez les critères suivants :</b>					
Somme de travail associé aux rencontres	21,4	57,1	21,4	0,0	14
Nombre de rencontres	25,0	65,6	9,4	0,0	16
Durée des rencontres	0,0	81,3	18,8	0,0	16
Choix du lieu des rencontres	62,5	37,5	0,0	0,0	16
Modalités de convocation aux rencontres	37,5	43,8	18,8	0,0	16
Documentation remise lors des rencontres	30,8	69,2	0,0	0,0	13

\* : le pourcentage pour chaque thème est calculé en fonction du nombre de répondants

La fiche d'appréciation des travaux de la table se découpait en deux parties. La première se rapportait à la démarche, le rôle des consultants et la participation des acteurs. La seconde a permis d'évaluer certaines procédures relatives au fonctionnement de la table de travail.

Le rôle des consultants quant à la définition et aux explications de la démarche de même qu'au rappel du mandat de la table a été relativement apprécié des répondants. Certains participants auraient souhaité davantage de temps pour s'exprimer lors des rencontres.

En ce qui a trait à la pertinence des travaux de la table, les répondants jugent qu'elle offre un lieu intéressant pour les discussions et la mise en commun des préoccupations des acteurs. À ce chapitre, les participants sont satisfaits des premiers pas de la table et sont relativement confiants quant à l'avenir de cet outil de concertation.

La seconde partie sur les critères d'évaluation concernait des aspects plus techniques des rencontres. Elle a permis de constater les éléments suivants :

- La charge de travail préalable aux rencontres semblait trop lourde pour certains participants ;
- Les rencontres étaient trop longues ;
- Les modalités de convocation aux réunions sont à réviser ;
- Le nombre et le choix du lieu des rencontres convenaient à plusieurs participants ;
- La documentation remise lors des réunions pourraient être améliorée.

Enfin, on constate que les répondants ont apprécié globalement les travaux de la table et la teneur des rencontres. À ce titre, on remarque au tableau 9 que les participants n'affichent aucune marque de très grande insatisfaction et très peu se sont prononcés insatisfaits. Les résultats laissent également présager que les participants souhaitent la poursuite des travaux de la table.

## **5.0 LE CONSTAT ET DES AVENUES DE TRAVAIL**

---

### **5.1 Le constat**

Le bilan des discussions préliminaires par rapport à celui des discussions et des présentations autour des tables de concertation illustre bien les limites de ce qui se dit en privé versus ce qui se dit en public. En fait, les attentes restent les mêmes mais le portrait de la situation n'apparaît pas toujours aussi conflictuel ou urgent en public. Une analyse sociologique serait nécessaire pour expliquer cet écart mais nous mènerait probablement à certains constats déjà bien connus. Entre autres, il faut apprendre et avoir les moyens pour se parler. Pour cela, il faut un climat de confiance qui peut se bâtir au fil des rencontres et des échanges. D'autre part, la somme et la qualité des échanges préliminaires permettent de dire que cet exercice a été très pertinent pour la compréhension et la connaissance du territoire et des acteurs. En résumé, le dialogue est amorcé et la table de concertation est perçue comme un outil offrant un forum de discussion privilégié pour l'harmonisation des usages et des occupations du territoire.

Les présentations des organismes ont permis de constater qu'il existe un réel écart entre les moyens techniques, humains et financiers des acteurs interpellés par ce projet. Malgré la bonne volonté, le bénévolat a ses limites et pour certains acteurs du territoire, on peut comprendre que les priorités doivent être dirigées vers les attentes des membres et de la clientèle. Cela s'avère d'autant plus vrai pour les organismes sans but lucratif (OSBL).

La superficie du territoire, le nombre d'acteurs et les nombreuses préoccupations peuvent être considérés comme des facteurs limites à une progression rapide de la table de travail vers des résultats concrets à grande échelle. Par contre, l'évaluation des travaux de la table (tableau 9) et la première priorité identifiée par les membres (tableau 7 et 8) font ressortir le désir, voire le besoin, d'une concertation accrue sur la planification de l'aménagement forestier du territoire donc en amont de la production de plans d'aménagement forestier.

### **5.2 Des avenues de travail**

En fonction des constats de la section précédente, ce chapitre présente quelques avenues et pistes de travail qui pourraient permettre de faire progresser les travaux de la table de concertation et la mise en place d'un processus de gestion intégrée des ressources des aires communes 31-02 et 31-04.

Bien que la synthèse des préoccupations et l'identification des priorités par les partenaires du projet fassent ressortir plusieurs éléments qui devront être considérés dans la planification de l'aménagement forestier du territoire, l'expérience de la GIR des dernières années au Québec tend à démontrer que certaines préoccupations rallient plus facilement que d'autres les partenaires d'un territoire. Parmi celles-ci, signalons la voirie forestière et la protection des paysages (P. Larue, P. Blanchette et J.-C. Morin, comm. pers.). En effet, comme déjà signalé plus haut, la qualité et la quantité des chemins déterminent en grande partie l'accès ou non au milieu et aux ressources. D'autre part, la qualité de l'expérience en milieu forestier est en grande partie liée à la qualité des paysages. Ces deux thèmes devraient faire l'objet d'une attention particulière dans la poursuite du projet de GIR des aires communes 31-02 et 31-04.

Parmi les autres pistes de travail sur lesquelles la table de concertation devrait être amenée à se travailler, signalons la mise en place d'un protocole de concertation et de suivi des plans annuels. Bien que cette responsabilité incombe essentiellement à Forêt Québec et aux bénéficiaires, il y aurait lieu d'associer les autres partenaires du territoire à ce processus de suivi. Ce protocole de suivi et d'évaluation des interventions forestières annuelles pourrait être jumelé à un programme de sensibilisation et d'éducation auprès des travailleurs forestiers.

Le portrait forestier du territoire a permis de constater la présence de vastes superficies de forêt dégradée dans les aires communes 31-02 et 31-04. La remise en production de certains de ces territoires pourrait être envisagée à court terme en fonction de projets conjoints comme des projets forêt-faune. Ce type de projets permettrait de fixer des objectifs communs d'aménagement en fonction des écosystèmes, tant forestiers que fauniques.

Les données d'inventaire écoforestier du troisième décennal sont maintenant disponibles. Avec l'aide des systèmes de référence spatiale, il est maintenant possible d'avoir une représentation spatiale des ressources du territoire. Par contre, certaines autres composantes du territoire forestier devront être numérisées pour être intégrées aux banques de données écoforestières. Parmi ces dernières, signalons les affectations du territoire (prioritairement celles du RNI), les habitats protégés, les écosystèmes forestiers exceptionnels, etc. Ces données géoréférencées seront un outil essentiel à la poursuite des travaux de la table de travail puisqu'elles permettront notamment d'évaluer et de visualiser les scénarios d'aménagement en fonction de certaines approches ou problématiques telles la mosaïque forestière, les aires protégées, etc.

La table de concertation est un forum essentiel à la poursuite des discussions du projet de GIR des aires communes puisqu'elle réunit l'ensemble des acteurs du territoire. Cependant, il serait pertinent d'envisager certaines discussions à partir de sous-groupes de travail. Ainsi, certaines priorités et certains irritants pourraient être discutés en sous-groupes en fonction de thématiques ou de territoires alors que la table de concertation pourraient s'attarder plus particulièrement sur aux grandes orientations de développement et d'aménagement durable du territoire.

Il existe déjà des unités territoriales de référence (UTR) pour la planification et l'aménagement de la forêt du territoire. Il y aurait lieu d'évaluer la pertinence d'utiliser ces unités pour l'évaluation spatio-temporelle de la mosaïque forestière (distribution et représentativité des écosystèmes forestiers et des habitats fauniques par exemple). D'autres unités territoriales pourraient aussi être utilisées. Dans une perspective de concertation, il faut que ces unités de référence soient représentatives et rejoignent les gens (à l'échelle humaine). À ce titre, les territoires de chasse à l'orignal et de trappe pourraient être utilisés. Considérant ces premiers, la chasse à l'orignal demeure une activité vedette partout sur le territoire des aires communes. L'orignal est également une espèce à grand domaine vital. Son habitat est une combinaison de stades de développement et de couvert forestier que l'on retrouve autant dans le couvert feuillu que résineux. Un indice de qualité d'habitat (IQH) est également disponible pour cette espèce et peut être utilisé avec les bases de données écoforestières géoréférencées.

Enfin, pour amorcer le travail devant mener à la nouvelle génération de plans d'aménagement forestier du territoire qui intégreront les autres usages et ressources du territoire, une démarche écosystémique est proposée. Cette dernière a été développée pour les plans de protection et de mise en valeur des forêts privées du Québec. Elle fait appel aux concepts des filtres bruts et filtres fins. Le filtre brut est un concept selon lequel le maintien dans le temps et dans l'espace d'une variété d'écosystèmes représentatifs d'un territoire forestier permet de subvenir aux besoins d'une majorité d'espèces (de 85 à 90 %). La méthodologie pour les écosystèmes forestiers fait appel aux groupements et sous-groupements d'essences, au regroupement des

classes d'âges et au regroupement de couple dépôt-drainage. Pour les écosystèmes fauniques, les indices de qualité d'habitat (IQH) d'espèces représentatives sont utilisés.

Le filtre fin complète le filtre brut puisqu'il consiste à identifier et prendre des mesures particulières de conservation permettant de tenir compte des espèces ou des écosystèmes échappant au filtre brut (écosystèmes forestiers exceptionnels, espèces rares, etc.).

Cette démarche générale peut se résumer ainsi :

1. Dresser le portrait du territoire et effectuer une analyse historique et spatio-temporelle comparative de l'état actuel des écosystèmes forestiers et des habitats fauniques ;
2. Évaluer le potentiel de production de ces écosystèmes sur le territoire ;
3. Identifier les problématiques territoriales (état actuel et potentiels du territoire) ;
4. Fixer des objectifs de conservation et d'aménagement à court, moyen et long terme ;
5. Identifier des critères et indicateurs d'aménagement durable pour évaluer l'atteinte des objectifs.

Les annexes 4 et 5 présentent des exemples de cette démarche sous forme de table des matières.

Enfin, bien que les coûts de la mise en place d'un programme de GIR pour le territoire ne semblent pas une préoccupation importante pour la majorité des acteurs ayant participé aux premières étapes de ce projet pilote, il est certain que le support financier déterminera en grande partie la vitesse de progression et l'implication des différents partenaires à ce projet. De plus, des actions concrètes ou des projets conjoints à court terme sur le terrain permettant une meilleure harmonisation des usages devraient renforcer les liens autour de la table de concertation tout en stimulant les membres à poursuivre le travail visant le développement durable des aires communes 31-02 et 31-04.

## 6.0 CONCLUSION

---

Le fascicule du projet conjoint de GIR du MEF et MRN intitulé « Planifier la gestion intégrée des ressources du milieu forestier : Synthèse d'une démarche » se termine comme suit :

« Étant donné la diversité des situations et des projets, il est illusoire d'espérer qu'une démarche soit achevée et définitive. Même si chacune des étapes décrites fait ressortir des orientations pertinentes et donne des points de repère intéressants, elle doit faire l'objet d'un travail d'adaptation. Il n'y pas de démarche universelle. La seule certitude que l'on sait, c'est qu'il faut partager l'information, investir beaucoup d'énergie pour rassembler tous les utilisateurs du milieu forestier et définir une structure de travail qui permette une réelle concertation ».

Somme toute, ce document permet de voir que le projet pilote de consultation publique préalable à la confection des plans d'aménagement forestier des aires communes 31-02 et 31-04 a permis de réunir l'ensemble des acteurs du territoire autour d'une table de concertation. Ce forum a permis de connaître les grands enjeux du territoire et d'entrevoir les défis qu'auront à relever les usagers et les gestionnaires qui partagent le même objectif général qui est le développement durable du territoire.

Les travaux et les discussions autour de cette table laissent entrevoir que le climat est au changement et que les premiers pas de ce projet a permis d'avancer dans le processus de mise en place d'un programme de gestion intégrée des ressources du territoire. Les prochains plans généraux d'aménagement forestier des aires communes 31-02 et 31-04 ne pourront pas prétendre être de la nouvelle génération des plans de gestion intégrée des ressources du milieu forestier. Par contre, la poursuite des travaux de ce projet permettra sans aucun doute de se diriger vers de tels documents qui sauront rallier les différents acteurs, usagers et gestionnaires des aires communes 31-02 et 31-04.

## 7.0 BIBLIOGRAPHIE

---

Anonyme, 1995. Rapport d'étape de l'expérimentation de la GIR dans la réserve faunique de Mastigouche. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, ministère des Ressources Naturelles, Gestion intégrée des ressources. 168 pages.

Anonyme, 1997. Plan de gestion intégrée des ressources (GIR) pour l'aire commune 032-02 : Résultats des travaux d'intégration. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, ministère des Ressources Naturelles, Gestion intégrée des ressources. 134 pages.

Fournier, F, J. Martel, D. Morvan, J. Roy, A. Stein et D. Walsh. 1998. Planifier la gestion intégrée des ressources du milieu Forestier – Des méthodes. Gouvernement du Québec, ministère des Ressources Naturelles et ministère de l'Environnement et de la faune. Québec. 90 p.

Gestofor, 1994a. Plan général d'aménagement forestier de l'aire commune 31-02 : Période du 1<sup>er</sup> avril 1996 au 1<sup>er</sup> avril 2020. Saint-Raymond. 56 p. + annexes

Gestofor 1994b. Plan général d'aménagement forestier de l'aire commune 31-04 : Période du 1<sup>er</sup> avril 1995 au 1<sup>er</sup> avril 2019. Saint-Raymond. 62 p. + annexes

Gouvernement du Québec, 1997. Loi sur les forêts. L.R.Q., chapitre F-4.1.

Harvey, B.P. et H. Lahaise. 1999. Profil et problématique générale de la faune et de la flore de la forêt privée de l'Outaouais. Document préparé pour le Regroupement des syndicats et office des producteurs de bois de l'Outaouais par bphenvironnement. Québec. 64 p. + annexes.

Larue, P., P. Blanchette, A.R. Bouchard, M. Roy et J. Pâquet. 1998. Le PPMV et la conservation de la diversité biologique. Bulletin technique no. 1, Support à l'élaboration des plans de protection et de mise en valeur des forêts privées. Ministère des Ressources Naturelles et ministère de l'Environnement et de la Faune. Québec. 49 p.

MRN-MEF, 1997. Planifier la gestion intégrée des ressources du milieu forestier : une démarche. Ministère des ressources naturelles et Ministère de l'Environnement et de la faune, Gouvernement du Québec. Québec. 102 p.

Stein, A. et J. Roy, 1997. Planifier la gestion intégrée des ressources du milieu Forestier – Une démarche. Gouvernement du Québec, ministère des Ressources Naturelles et ministère de l'Environnement et de la Faune. Québec. 102 p.

## **Annexe 1**

### **Bottin des membres de la table de concertation**

## **Annexe 2**

**Procès verbaux des rencontres de la table de concertation du  
9 mars, 30 mai et 14 juin 2000**

**Annexe 3**  
**Plans quinquennaux préliminaires des**  
**aires communes 31-02 et 31-04**

## **Annexe 4**

**Synthèse de la démarche réalisée pour la faune de  
l'agence de la forêt privée de l'Outaouais (tirée de : Harvey et Lahaise 1999)**

Dans un premier temps, la démarche consistait de présenter les principales espèces et leurs habitats fauniques du territoire. Les problématiques et les options générales de conservation et de mise en valeur des espèces ou des groupes d'espèces présentés peuvent être associées au concept de filtre brut qui vise le maintien, dans le temps et l'espace, d'une variété d'écosystèmes et d'habitats fauniques représentatifs d'un territoire forestier.

En second lieu, le lecteur trouvera des sections touchant d'autres aspects de la biodiversité de la région tels les écosystèmes forestiers exceptionnels, la flore et la faune en situation précaire et quelques précisions sur certains territoires d'intérêt comme ceux ayant un statut de conservation. Les problématiques et les options générales de conservation et de mise en valeur pour ces espèces ou groupes d'espèces et ces sites particuliers peuvent être associés ici au filtre fin qui tient compte des éléments particuliers du milieu forestier non considérés par le filtre brut.

lorsque disponibles, les modèles d'indices de qualité d'habitat (IQH) devraient être utilisés pour traiter les données écoforestières des aires communes. Ces modèles théoriques, développés au Québec, permettent de juger de la valeur relative (potentiel d'habitat nul, faible, moyen et élevé) de diverses unités territoriales de référence (peuplements, regroupements de peuplements, parcelles, municipalités, etc.). Ils ne prédisent donc pas de densités. Signalons que la plupart des IQH utilisés ici n'ont pas été validés au Québec. De plus, l'interface entre les modèles disponibles et la géomatique n'est pas encore bien développée. Pour cette raison, certaines variables importantes des IQH ne sont pas encore intégrées aux modèles. À ce titre, mentionnons les relations spatiales entre certains éléments physiques des écosystèmes comme par exemple, la distance entre les milieux humides et un couvert de fuite pour l'original.

Dans chacune des sections, le lecteur trouvera les informations disponibles concernant l'abondance des populations au Québec, dans la zone de chasse no. xx. Par la suite, les données d'exploitation des territoire spécifique (ZEC, Réserve faunique et secteurs. Enfin, chacune des sections thématiques se termine par des commentaires ou des recommandations permettant de mieux cerner la problématique inhérente à chacune des espèces ou groupe d'espèces par rapport.

Enfin, ce document ne doit pas être considéré comme une fin en soi mais plutôt comme le début d'un processus évolutif. Ainsi, au fil des années, les données présentées ici devront être révisées et augmentées selon le rythme d'acquisition des connaissances et les priorités et objectifs dans les modes d'intervention sur le territoire.

## LA GRANDE FAUNE

### Le cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*)

Écologie et habitat

Indice de qualité d'habitat (IQH)

Abondance et distribution

Exploitation

Plan de gestion du cerf

Programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie (PAAR)

Problématique et options de conservation et de mise en valeur

Les efforts d'aménagement du cerf devraient être axés essentiellement sur les ravages permanents de 2,5 km<sup>2</sup> et plus et viser, dans le temps et l'espace, la préservation de la composition et de la structure d'origine. La diversité dans la taille, la forme et la proportion des coupes devraient favoriser la venue d'une mosaïque forestière hétérogène favorable au cerf mais devraient aussi permettre de conserver des massifs forestiers de plus grandes superficies afin de favoriser

les espèces fauniques à grand domaine vital et celles associées aux forêts profondes et aux arbres vétérans telles certaines espèces d'oiseaux (i.e. passereaux). De plus, la conservation d'une proportion représentative de peuplements aux stades mature et suranné (tant feuillus que résineux) et de chicots devrait être favorable aux espèces fauniques et floristiques associées à ces stades qui sont jugées essentielles à la conservation de la biodiversité d'un territoire.

Les essences tels que le pin (blanc et rouge), la pruche et le thuya devraient faire l'objet d'une attention particulière de part leur importance pour le cerf, leur sensibilité au broutage (principalement en ce qui regarde la pruche et le thuya occidental) et enfin, à cause de la raréfaction de ces peuplements non seulement dans l'Outaouais mais partout au Québec. Enfin, signalons que les travaux durant la période hivernale sont non seulement favorables aux cerfs mais aussi à de nombreuses autres espèces fauniques tel que le lièvre.

#### L'orignal (*Alces alces*)

Écologie et habitat

Indice de qualité d'habitat (IQH)

Abondance et distribution

Exploitation

Plan de gestion de l'orignal

Problématique et options de conservation et de mise en valeur

Les pratiques sylvicoles qui favoriseront la conservation voire l'augmentation, dans le temps et l'espace, de peuplements mélangés à dominance résineuse et de peuplements résineux devraient être favorables à cette espèce tout comme pour le cerf de Virginie. Comme on le verra plus loin pour de nombreuses autres espèces, la protection et la conservation des milieux humides s'avèrent un élément clé dans la gestion durable de la population d'originaux.

#### L'ours noir (*Ursus americanus*)

Écologie et habitat

Indice de qualité d'habitat (IQH)

Abondance et distribution

Exploitation

Le plan de gestion de l'ours noir de l'Outaouais

Problématique et options de conservation et de mise en valeur

On reconnaît généralement que les perturbations naturelles et d'origine anthropique permettent la création d'habitats favorables à l'ours. Sur le territoire de l'Agence, la forêt profonde (habitat de l'ours) n'est jamais loin de la forêt enclavée des milieux agricoles et urbains. La conservation, la protection et l'aménagement d'interconnexions entre les boisés des agrosystèmes et la forêt profonde (corridors verts, milieux riverains, etc.) s'avèrent un outil efficace d'aménagement, non seulement pour l'ours (couvert de refuge, couloir de déplacement, etc.) mais aussi pour de nombreux espèces animales et végétales.

Étant donné son régime alimentaire et sa faculté d'adaptation aux nouvelles sources de nourriture, l'ours noir est un déprédateur. En zone habitée et en période de faible abondance de nourriture (petits fruits, faînes, glands, etc.), l'ours noir peut être attiré par une source de nourriture localisée près des milieux fréquentés par l'homme. Les individus récidivistes doivent être capturés et déplacés dans des secteurs où les sources naturelles de nourriture sont

potentiellement abondantes. Dans certains cas, des individus doivent être abattus. La gestion efficace des déchets permet d'atténuer ces conflits. Les problèmes de déprédation de l'ours noir seraient particulièrement fréquents dans la MRC du Pontiac (J. Fink comm. pers.). Ces derniers problèmes pourraient être en partie résolus par une gestion efficace des prélèvements pouvant s'inscrire dans le cadre d'ententes entre le MEF et les propriétaires (voir section 11.0).

Enfin, on notera que les vieilles chênaies et hêtraies assurent à l'ours une nourriture abondante et très recherchée en automne. La raréfaction tout comme le rajeunissement de ces peuplements peuvent diminuer le potentiel d'habitat de l'ours noir sur le territoire.

#### LE PETIT GIBIER

La gélinotte huppée (*Bonasa umbellus*)

Écologie et habitat

Indice de qualité d'habitat (IQH)

Abondance et distribution

Exploitation

Le lièvre d'Amérique (*Lepus americanus*)

Écologie et habitat

Indice de qualité d'habitat (IQH)

Abondance et distribution

Exploitation

La bécasse d'Amérique (*Scolopax minor*)

Écologie et habitat

Indice de qualité d'habitat

Exploitation

Problématique et options de conservation et de mise en valeur du petit gibier

Il existe de nombreux guides et outils permettant de faire une sylviculture adaptée à la conservation et à la mise en valeur de la petite faune du Québec. Les coupes avec protection de la régénération et des sols (CPRS) de petites dimensions dans les peuplements avec résineux et les coupes de jardinage sont généralement bénéfiques à la gélinotte et au lièvre. Des trouées de 4 à 50 ha réparties dans le temps et l'espace permettent de créer une mosaïque d'habitats et surtout de garder une certaine proportion du territoire en jeune strate. Les essences résineuses s'avèrent une composante essentielle de leur habitat.

Quant à la bécasse d'Amérique, la conservation et la régénération des aulnaies s'avère la première étape de protection et de mise en valeur pour cette espèce. Dans les vieilles aulnaies, des coupes par bande pourraient permettre de régénérer ces milieux de manière à augmenter la qualité d'habitat pour cette espèce.

#### LES ANIMAUX À FOURRURE

Le castor (*Castor canadensis*)

Le rat musqué (*Ondatra zibethicus*)

La martre d'Amérique (*Martes americana*)

Le raton laveur (*Procyon lotor*)

La loutre (*Lutra canadensis*)

Le vison d'Amérique (*Mustela vison*)

Le renard roux (*Vulpes vulpes*)

Le pékan (*Martes pennanti*)

Le coyote (*Canis latrans*)

Le loup (*Canis lupus*)

## Le lynx du Canada (*Felis lynx*)

### Problématique et options de conservation et de mise en valeur des animaux à fourrure

Il n'existe pas de littérature traitant de modalités d'intervention en milieu forestier pour favoriser les animaux à fourrure au Québec. Il s'agit d'un grand groupe de mammifères ayant des exigences particulières qui sont très différentes selon les espèces. Toutefois, des interventions sylvicoles diversifiées (taille, forme, superficie), la conservation des arbustes en sous-étage, les déchets de coupe laissés sur place ou en partie mis en andins, la protection des sols sensibles (marécages, tourbières, etc.), la protection des milieux aquatiques et des bandes riveraines, la conservation de chicots et d'arbres vétérans sont autant de mesures favorables à une ou plusieurs espèces de ce grand groupe.

Comme pour les autres espèces présentées dans ce document, une sylviculture permettant de créer une mosaïque forestière hétérogène rappelant le cycle des perturbations naturelles devrait permettre de conserver des habitats diversifiés favorables tant aux espèces fauniques à grand qu'à petit domaine vital. Encore ici, la conservation dans le temps et l'espace de la partie résineuse des peuplements sera favorable à de nombreuses espèces de ce groupe.

## LES OISEAUX

Diversité, abondance et distribution

IQH du grand pic

La sauvagine

### Problématique et options de conservation et de mise en valeur

De façon générale, la conservation de chicots (2 à 3 par ha), d'arbres vétérans, des arbres fruitiers, des aulnaies ainsi que la protection des plans d'eau, des bandes riveraines et des milieux humides sont autant de mesures qui permettront de favoriser la diversité et la qualité des habitats pour les oiseaux. Comme pour les autres espèces fauniques, la diversité dans la superficie, la forme et la proportion des coupes permettant de conserver la composition et la structure d'origine devraient favoriser la venue d'une mosaïque forestière hétérogène favorable à la diversité avienne. La présence de massifs forestiers aux stades mature et suranné et de peuplements résineux s'avère également des éléments essentiels à la conservation de la diversité des espèces d'oiseaux.

## LES POISSONS

Diversité, abondance et distribution

### Problématique et options de conservation et de mise en valeur

De façon générale, la conservation et la protection des habitats du poisson sont assurées de manière adéquate lorsque les interventions en milieu forestier sont réalisées en tenant compte des principes suivants :

- protéger une bande riveraine de 20 m le long des cours d'eau, lacs et étangs (aucune intervention dans les 5 premiers mètres) ;
- les interventions sont faites en dehors des périodes de crues ;
- les chemins, construits à plus de 60 m d'un cours d'eau, sont planifiés de manière à réduire le nombre de traverses ;
- lors d'aménagement de traverses, des mesures doivent être prises afin de réduire au maximum l'apport de sédiments dans les plans d'eau ;
- aucune circulation de machinerie dans les cours d'eau et éviter le rétrécissement des cours d'eau lors de l'aménagement de traverses ;

éviter tous travaux dans les zones sensibles (sols très minces avec affleurement rocheux et pentes fortes) ;  
éviter tous travaux et toute circulation de la machinerie dans les sites mal drainés (cédrière humide, tourbière et marais) et les zones à fort potentiel d'érosion ;  
viser l'objectif d'aucun apport de sédiments dans les cours d'eau.

#### LES AMPHIBIENS ET LES REPTILES

Diversité et distribution

Problématique et options de conservation et de mise en valeur

La plupart des amphibiens et des reptiles sont sensibles aux interventions dans leur habitat. La conservation et la protection des milieux aquatiques, riverains (sec et humide) et des milieux humides devraient permettre de maintenir des habitats essentiels favorables à l'ensemble de ces espèces.

#### LA FAUNE ET LA FLORE EN SITUATION PRÉCAIRE

Les mammifères

Les oiseaux

Les poissons

Les amphibiens et les reptiles

La flore

#### LES HABITATS ET LES ÉCOSYSTÈMES D'INTÉRÊT

Les habitats fauniques essentiels

Les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)

Les aires protégées

## **Annexe 5**

**Table des matières tirée du document intitulé :  
Support à l'élaboration des plans de protection et de mise en valeur  
des forêts privées (tirée de : Larue et coll. 1988)**